



Réunion téléphonique avec la Ministre des Armées

Compte rendu du 14 avril 2020

Cet échange téléphonique a permis de faire un point sur les situations suivantes liées à la crise sanitaire,

Au SSA

Suite à la visite de la Ministre des Armées à l'HIA LEGOUEST de la semaine dernière, La CGT a rappelé à Madame Parly que dans le contexte actuel, ne pas en informer les organisations syndicales était inadmissible. Particulièrement en région du GRAND EST, fortement touchée par la pandémie, sachant qu'en décembre les personnels découvraient dans la presse, une lettre sur la réorganisation de leur établissement et qu'actuellement ces mêmes personnels gèrent une crise sanitaire inédite avec trop peu de moyens...

La Ministre, comme pour chacune de ses visites, ne souhaite pas que le travail soit désorganisé, il n'y avait pas de volonté de tenir les représentants des personnels à l'écart, finalement ils ont pu rencontrer le conseiller social, elle souligne également que d'autres rendez-vous auront lieu prochainement avec les organisations syndicales.

Concernant le courrier que nous avons adressé demandant l'annulation de la fermeture programmée de l'HIA Robert Piqué, le 27 mars dernier, pour la Ministre il y a un travail à réinitier, à la sortie de la crise, dans l'ensemble du service hospitalier public. Evidemment le Service de Santé des Armées en fait partie et toutes les raisons sont réunies pour mener une réflexion sur la pertinence des projets du plan SSA 2020 en cours, portant notamment sur les HIA Robert Piquet et Legouest. Pour la Ministre la mobilisation de tous sera nécessaire pour réfléchir à la suite. Sur le sujet la CGT est plus que prête à faire valoir ses propositions.

Les Activités essentielles,

Une nouvelle fois la question est posée, la CGT a fait le point sur les situations de reprises d'activités qui se multiplient au SID, au SCA, mais également à la DGA, à Naval-Group et sollicite le report de certaines activités jugées non essentielles. Pour la Ministre, la réponse reste la suivante, il est de la responsabilité de l'employeur de définir l'activité essentielle et de la « partager », de l'expliquer (réunions IRP) Il a également l'obligation de mettre en place les mesures barrières pour la protection des travailleurs y compris pour les salariés des entreprises sous-traitantes. Le constat c'est que l'employeur n'a pas tout bon du premier coup. La CGT a insisté, car aujourd'hui encore, dans de trop nombreux établissements, les CHSCT n'ont pas lieu, les plans de continuités d'activités (PCA) ne sont pas présentés, notamment dans les établissements Publics (EPA) et pourtant les activités reprennent. Entre les réticences à réunir les instances, la mise en place tardive des dispositifs et de moyens de protections, les fameuses explications restent au niveau de l'employeur. En conséquence les activités essentielles sont une notion toujours plus floue, qui font prendre des risques et génèrent des incompréhensions pour les salariés. Il faut rester chez soi et rompre tout lien social avec ses proches mais aller travailler !

Pour la situation des PMAD à Naval Group, qui ne bénéficient pas du même traitement que les ouvriers d'état du MinArm, la question de l'équité posée aujourd'hui est à l'étude entre la DRH-MD et la direction de Naval-Group.

Porte Avion Charles de GAULLE, la Ministre confirme les dispositions prises. L'équipage est placé en quatorzaine, hébergé dans les centres de la région Toulonnaise, seuls ceux qui ont besoins d'un suivi médical sont hospitalisés à HIA STE ANNE.

Nous avons également signalé à la Ministre la grande variabilité des attitudes des militaires dans les établissements. Si dans la plupart les mesures sont bien respectées, des rassemblements sans respect des distanciations sociales ont parfois été observés et ont inquiété le personnel civil.

11 mai... Suite à l'allocution du 13 avril d'Emmanuel Macron, le confinement est prolongé de 4 semaines, la date du 11 mai est annoncée comme « objectif à atteindre » pour la reprise d'activité et un retour en classe... la CGT reste prudente et a interrogé la Ministre concernant les établissements scolaires de notre ministère.

Le gouvernement doit présenter son plan sous 15 jours, pour la Ministre il est prématuré à ce stade de répondre à notre question. En revanche elle affirme que les directives mises en place à l'éducation nationale seront applicables, avec des ajustements si nécessaire, dans les établissements du ministère.

Le jour d'après ... La CGT sollicite d'ores et déjà, une réunion au ministère sur la question de la ré-internalisation et de la relocalisation d'activités. L'exemple du secteur de l'Habillement a été évoqué, dans cette période de crise, il se serait révélé plus qu'utile aux armées mais également à la population. Pour la Ministre un examen complet sera effectivement nécessaire, portant sur des questions dans « moult » domaines, en résumé il s'agit plus largement du questionnement sur la thématique de la souveraineté.

Le prochain point de situation en entretien téléphonique avec la ministre est prévu sous 8 ou 10 jours.

Montreuil le 15 avril 2020

